

ENTREPRENEUR

Nom légal de l'entreprise

No licence RBQ

No accréditation GCR

Adresse, rue, ville

MEMBRE ACQ **OUI** ☐ **NON** ☐

No membre ACQ

Code postal

Province

Tél. bureau

Contact principal

Contact - administratif

Tél. cellulaire - Contact principal

Tél. cellulaire - Contact administratif

Courriel - Contact principal

Courriel - Contact administratif

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date d'incorporation

En affaires depuis

Années d'expérience en construction neuve

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE VOTRE ENTREPRISE :

Résidentiel neuf (%)

Rénovation (%)

Sous-traitance (%)

Autres (%)

PRÉVISION DE MISE EN CHANTIER :

prévision pour les 12 prochains mois en nombre d'unités et le type de construction

Avez-vous déjà été accrédité par un ancien administrateur d'ACQ Résidentiel (Plans de garantie ACQ)? **OUI** ☐ **NON** ☐

Avec quel plan (QH, Abritat, etc.)?

Pour quelle(s) entreprise(s)?

Est-ce que l'un de ces anciens plans a déjà dû déboursier pour une de vos entreprises? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative, dans quelles circonstances?

Vous a-t-on déjà retiré une accréditation émise par GCR? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative, dans quelles circonstances?

Avez-vous déjà demandé un cautionnement? **OUI** ☐ **NON** ☐

Dans l'affirmative, mentionnez la date de la demande et le nom de l'assureur/association:

Cette demande a-t-elle été: **REFUSÉE** ☐ **ACCEPTÉE** ☐

Si elle a été acceptée, donnez le numéro du cautionnement et sa date d'expiration:

Est-ce que l'entreprise ou l'un de ses actionnaires, ou dirigeant, ou répondant ou administrateur ou entreprise affiliée/apparentée a déjà:

Fait faillite ou une proposition? **OUI** ☐ **NON** ☐

Fait l'objet d'un litige/poursuite/jugement? **OUI** ☐ **NON** ☐

Occasionné des pertes à une caution? **OUI** ☐ **NON** ☐

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS

1-

Prénom, nom (ou nom légal de l'entreprise)

ACTIONNAIRE ☐ **ADMINISTRATEUR** ☐ **% ACTIONS:**

Adresse, rue, ville

Code postal, province

Tél. cellulaire (pour individu)

Courriel

Date de naissance (pour individu)

2-

Prénom, nom (ou nom légal de l'entreprise)

ACTIONNAIRE ☐ **ADMINISTRATEUR** ☐ **% ACTIONS:**

Adresse, rue, ville

Code postal, province

Tél. cellulaire (pour individu)

Courriel

Date de naissance (pour individu)

3-

Prénom, nom (ou nom légal de l'entreprise)

ACTIONNAIRE ☐ **ADMINISTRATEUR** ☐ **% ACTIONS:**

Adresse, rue, ville

Code postal, province

Tél. cellulaire (pour individu)

Courriel

Date de naissance (pour individu)

4-

Prénom, nom (ou nom légal de l'entreprise)

ACTIONNAIRE ☐ **ADMINISTRATEUR** ☐ **% ACTIONS:**

Adresse, rue, ville

Code postal, province

Tél. cellulaire (pour individu)

Courriel

Date de naissance (pour individu)

ENTREPRISES AFFILIÉES OU APPARENTÉES

1-

Nom légal de l'entreprise

Lien avec l'entreprise demandant le cautionnement

Adresse, rue, ville

Domaine d'activité

ACCREDITÉE PAR UN PLAN DE GARANTIE ☐ **DÉTENTRICE DE LICENCE** ☐

Durant quelle période ?

2-

Nom légal de l'entreprise

Lien avec l'entreprise demandant le cautionnement

Adresse, rue, ville

Domaine d'activité

ACCREDITÉE PAR UN PLAN DE GARANTIE ☐ **DÉTENTRICE DE LICENCE** ☐

Durant quelle période ?

3-

Nom légal de l'entreprise

Lien avec l'entreprise demandant le cautionnement

Adresse, rue, ville

Domaine d'activité

ACCREDITÉE PAR UN PLAN DE GARANTIE ☐ **DÉTENTRICE DE LICENCE** ☐

Durant quelle période ?

COMMENT AVEZ-VOUS DÉCOUVERT LE CAUTIONNEMENT GCR DE L'ACQ ?

- ☐ Référé par GCR ☐ ACQ régionale ☐ Par la poste ☐ Par courriel ☐ Publicité sur le Web ☐ Site Web de l'ACQ
- ☐ Réseaux sociaux ☐ Magazine Construire ☐ Bouche-à-oreille ☐ Autres (spécifiez) : _____

DOCUMENTS À FOURNIR

En plus de la présente demande, les signataires s'engagent à nous fournir les documents suivants qui sont requis pour permettre l'analyse du dossier :

- Le formulaire de « Proposition de cautionnement » de l'assureur dûment rempli et signé;
- Un chèque libellé à l'ordre de « **Cautionnement ACQ inc.** » pour l'étude du dossier (UNIQUEMENT pour les NON-MEMBRES de l'ACQ);
- Une résolution de compagnie autorisant la signature des documents de Cautionnement ACQ inc.;
- Une copie de la lettre et du courriel reçue de la GCR indiquant les conditions et options du cautionnement demandé;
- Le formulaire de « Procuration de GCR » (ainsi que l'annexe à la Procuration qui l'accompagne).

Il est à noter qu'il doit être rempli **par l'entreprise** afin de donner notamment accès à :

- À la cote, technique, financière et Qualité GCR;
- Aux rapports d'inspection;
- Aux rapports des enregistrements;
- Aux rapports des réclamations;
- Aux rapports de conciliation des réclamations;
- Au détail des sommes dues;
- Aux avis d'exécution de travaux;
- Aux états financiers des entreprises liées.

Il doit également être rempli **par chacun des actionnaires/administrateurs** afin de nous donner notamment accès à :

- Aux bilans personnels et les documents afférents;
- Au CV ou autres documents attestant l'expérience.

Dans l'éventualité où GCR serait dans l'impossibilité de nous fournir la totalité des documents, les signataires s'engagent à nous les faire parvenir directement.

Il est à noter que d'autres documents pourraient être requis pour compléter l'étude du dossier, le cas échéant.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT

5.1 DÉFINITIONS

ACQ : s'entend de l'entreprise Cautionnements ACQ inc.

Bénéficiaire : s'entend de La Garantie de construction résidentielle, ou GCR.

Caution : s'entend de la compagnie d'assurance, qui émet le Cautionnement.

Dette(s) : désigne le montant de toute indemnisation en capital, intérêts et frais, lié à une Réclamation faite suivant les termes du Cautionnement, à être payé en faveur du Bénéficiaire conformément au *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs*, étant constaté soit par jugement définitif, décision de conciliation du Bénéficiaire, sentence arbitrale ou par règlement.

Entrepreneur : s'entend d'une personne physique ou morale, ou une société, laquelle désire œuvrer ou continuer à œuvrer dans le domaine de la construction résidentielle et dont un cautionnement lui est exigé de la part de Garantie de construction résidentielle (GCR) afin qu'elle puisse obtenir son accréditation auprès de cette dernière.

Garant : s'entend solidairement de l'Entrepreneur et des entités ou personnes qui s'engagent à indemniser la Caution au sens du présent document en cas de Perte. Le mot « Garant » employé ci-après au singulier s'applique à tous les proposant.

Perte : Toute somme versée par l'ACQ au Bénéficiaire en raison d'une Dette ou une Réclamation du Bénéficiaire, en capital, intérêts et frais, ainsi que

les frais judiciaires et extrajudiciaires, frais d'enquête, frais comptables, etc. supportés par l'ACQ, s'étendant à tous les montants payés de bonne foi par l'ACQ, parce que celle-ci les croyait nécessaires; de plus, tout reçu ou toute autre preuve de paiement au Bénéficiaire suffira à établir la responsabilité de l'Entrepreneur et des Garants envers l'ACQ quant à ces montants.

Réclamation : s'entend de toute somme réclamée par GCR à l'Entrepreneur et/ou les Garants et/ou la Caution.

Règlement : Fait référence au *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs* tel qu'existant au moment de la signature du présent document ainsi qu'à toute modification ultérieure.

ATTENDU QU'une demande d'émettre un cautionnement relatif à l'accréditation auprès du Bénéficiaire a été présentée à la Caution, par l'Entrepreneur;

ATTENDU QUE la Caution exige, en contrepartie de l'émission d'un tel cautionnement, certaines garanties de la part de l'Entrepreneur et de ses administrateurs, actionnaires et/ou tiers;

EN CONSÉQUENCE et en contrepartie de l'émission dudit Cautionnement en faveur du Bénéficiaire, l'Entrepreneur, ses administrateurs, actionnaires ou autre entité ou personne (ci-après désignés collectivement Garant) s'engagent solidairement en faveur de la Caution, conformément au document préparé par la Caution, lequel est joint à la présente intitulé « Proposition de cautionnement ».

ATTENDU QUE l'Entrepreneur et le Garant consentent à ce que l'ACQ intervienne, mais sans obligation de ce faire de sa part, en cas de Réclamation par le Bénéficiaire, afin de payer pour et à l'acquis de l'Entrepreneur et le Garant (et de la Caution), lesquels Entrepreneur et Garant s'engagent solidairement à rembourser l'ACQ sur simple demande;

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention;

Frais:

2. L'Entrepreneur et le Garant s'engagent à payer annuellement à l'ACQ les frais exigés pour chacun des cautionnements à être émis par la Caution et leurs ajustements, jusqu'à ce que la Caution soit déchargée de ses obligations par GCR. Cette décharge devra être obtenue par l'Entrepreneur;

Obligations de l'Entrepreneur et du Garant:

3. L'Entrepreneur s'engage à transmettre copie à l'ACQ de toute dénonciation reçue d'un de ses clients (ou d'un Syndicat de copropriétaires) reliée au Règlement;

4. Le Garant et l'Entrepreneur s'engagent, dès sa connaissance d'un risque de perte ou d'une Réclamation, à immédiatement en aviser par écrit l'ACQ et à lui procurer toutes les précisions et moyens propres à la contester;

5. L'Entrepreneur et le Garant s'engagent à tenir l'ACQ indemne de toute perte et, à sa demande, à prendre fait et cause sans délai ainsi qu'à l'indemniser en capital, intérêts et frais, incluant les honoraires et déboursés professionnels, judiciaires, extrajudiciaires, d'experts ou de consultants, dans les 10 jours de la présentation de toute pièce justificative. De plus, l'Entrepreneur et le Garant acceptent de payer à l'ACQ des frais de gestion de 10 % à titre de dommages et intérêts liquidés sur toutes sommes déboursées par l'ACQ

6. Le Garant s'engage pour la durée de la convention à procurer sans délai à l'ACQ, sur simple demande, tout renseignement pertinent à leur situation financière ou à leurs droits et obligations et **autorisent l'ACQ à obtenir de la manière qu'elle jugera satisfaisante, tous les renseignements nécessaires, qu'elle que soit la source, l'informateur étant autorisé par la présente à lui fournir ces renseignements, notamment et non imitativement:**

- D'être en mesure de connaître ses obligations ou de faire valoir ses droits;
- De vérifier la solvabilité de l'un ou l'autre des Garants;
- D'effectuer une enquête de crédit personnel.

7. Chacun des Garants s'engage à immédiatement aviser l'ACQ par écrit de tout changement dans son état civil, corporatif ou financier;

8. À la fin de la convention, le Garant consent à ce que la Caution conserve ces renseignements pour faire valoir les droits acquis et assumer les obligations nées de la convention, pour renouveler la convention ou pour y substituer une autre. Le Garant convient que seuls les tribunaux siégeant dans le district judiciaire de Montréal auront juridiction pour entendre tout recours entre les parties;

9. Le Garant soussigné convient par les présentes d'être liés solidairement avec l'Entrepreneur quant à toutes les obligations et ils renoncent expressément au bénéfice de la division et de la discussion;

Droits de l'ACQ:

10. L'Entrepreneur et le Garant autorisent et acceptent irrévocablement que l'ACQ puisse, en cas de réclamation par le Bénéficiaire, payer ledit Bénéficiaire pour et à l'acquis de l'Entrepreneur et le Garant, lesquels s'engagent solidairement à rembourser l'ACQ sur simple demande;

11. L'ACQ se réserve le droit de seule décider si une Réclamation ou Dette, se doit d'être réglée de gré à gré ou d'être contestée;

12. Si l'ACQ établit une réserve pour couvrir une réclamation ou Dette, le Garant s'engage, à sa demande, à immédiatement lui procurer un titre négociable ou une autre garantie pour autant, qui sera conservée à titre de gage en sus de toute autre garantie prévue à la convention, sans aucune obligation de la faire fructifier;

13. L'ACQ pourra employer cette réserve et les intérêts accrus le cas échéant, pour payer toute réclamation ou dette ou se rembourser de toute perte;

14. Sur demande de l'ACQ, le Garant s'engage à signer toute hypothèque mobilière sur une créance et une convention de subordination;

15. Advenant le défaut de l'un des Garants, l'ACQ aura le droit d'agir contre le Garant pour faire valoir ses droits en vertu de la convention, avant même d'avoir subi quelque perte que ce soit;

16. Toute somme due par l'Entrepreneur et/ou le Garant en vertu de la présente convention portera intérêt en faveur de l'ACQ, au taux de 6 % par année, soit 0,5 % par mois, calculé mensuellement;

17. L'Entrepreneur et le Garant autorisent expressément et irrévocablement l'ACQ à agir au nom de l'Entrepreneur auprès du Bénéficiaire, ainsi que des bénéficiaires (au sens du Règlement), des centres d'arbitrage, des arbitres etc. et envers tout tiers, tant pour participer à toute conciliation, rencontre, ainsi que de formuler une demande d'arbitrage (ou y participer en leur nom relativement à une réclamation effectuée par un Bénéficiaire au sens du Règlement) pour et à l'acquis de l'Entrepreneur;

La présente ne constitue pas une obligation de la part de l'ACQ, laquelle aura le libre choix d'agir de la sorte ou non, et cela n'a pas pour effet d'empêcher l'Entrepreneur et le Garant d'exercer leur propre recours;

Varia:

18. L'Entrepreneur et le Garant reconnaissent avoir lu et compris la présente convention;

19. L'Entrepreneur et le Garant consentent irrévocablement à ce que l'ACQ cède et transfère ses droits contenus à la présente à un tiers, sans autre formalité;

20. Rien dans la présente entente ne doit être interprété comme affectant les droits de la Caution ou limitant les obligations de l'Entrepreneur ou du Garant vis-à-vis la Caution.

Demande d'étude d'un dossier de cautionnement GCR

SIGNATURES

Les signataires des présentes déclarent que les informations inscrites dans le présent formulaire sont justes et véridiques. Les signataires des présentes autorisent Cautionnements ACQ inc. à vérifier les renseignements ci-haut mentionnés et à obtenir les informations jugées à propos pour compléter l'étude du présent dossier, incluant au besoin, des enquêtes de crédit personnel. Il est entendu que Cautionnements ACQ inc. pourra aussi exiger d'autres documents qu'elle jugera nécessaires. Tous les dossiers sont confidentiels, seules les personnes autorisées ont accès à ces informations.

Les signataires comprennent que le présent document n'est pas constitutif de quelque obligation que ce soit de la part de Cautionnements ACQ inc., tant que le formulaire de cautionnement de GCR n'aura pas été signé par un représentant autorisé de la Caution.

L'entrepreneur déclare avoir lu, compris et accepté les termes et conditions des présentes :

À _____ le _____ jour _____ mois _____ année

Nom légal de l'entrepreneur _____

Nom de la personne autorisée à signer _____

Signature de la personne autorisée

Les Garants déclarent avoir lu, compris et ils acceptent les termes et conditions des présentes :

GARANT 1

À _____ le _____ jour _____ mois _____ année

Nom du Garant 1 : _____ **Témoïn 1 :**
(commissaire à l'assermentation, avocat, notaire)

Signature

Signature

GARANT 2

À _____ le _____ jour _____ mois _____ année

Nom du Garant 2 : _____ **Témoïn 2 :**
(commissaire à l'assermentation, avocat, notaire)

Signature

Signature

Demande d'étude d'un dossier de cautionnement GCR

SIGNATURES (suite)

GARANT 3

À _____ le _____ jour _____ mois _____ année

Nom du Garant 3 : _____ **Témoin 3 :** _____
(commissaire à l'assermentation, avocat, notaire)

Signature

Signature

GARANT 4

À _____ le _____ jour _____ mois _____ année

Nom du Garant 4 : _____ **Témoin 4 :** _____
(commissaire à l'assermentation, avocat, notaire)

Signature

Signature

DOCUMENTS REQUIS POUR L'ÉMISSION DU CAUTIONNEMENT : (Veuillez faire parvenir vos documents à l'Association de la construction du Québec au 9200, boul. Métropolitain est, Montréal QC H1K 4L2

1. Cette proposition dûment complétée, datée et signée devant témoins. Une photocopie sera refusée. **Tous les garants doivent apposer leurs initiales au bas de cette page.**
2. États financiers annuels complets au dernier exercice financier et faisant l'objet d'une mission d'examen ou d'un rapport de l'auditeur indépendant

Cautionnement N°	Montant \$		
Agence BFL Canada	Téléphone 1 866 502-7675	N° d'agence 2000702152	

Nom exact du Proposant (le nom exact inscrit au Registraire des Entreprises)	
Adresse du commerce	Téléphone du commerce ()
Genre d'affaires du Proposant	Lieu et date de constitution au Registraire des Entreprises :

Si le Proposant est une société, donnez les renseignements suivants concernant chaque associé

Nom	Date de naissance J M A	% actions	Adresse

Êtes-vous intéressé dans quelque autre commerce, industrie ou entreprise? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, donnez en le nom et dites la nature des opérations :

Êtes-vous caution ou endosseur pour qui que ce soit ? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, pour qui et pour quel montant ?

Le Proposant (particulier, société ou compagnie ou membre de l'une ou de l'autre) a-t-il déjà fait faillite, composé avec ses créanciers, est-il sous le coup d'une poursuite ou y a-t-il des jugements prononcés contre lui ? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, donnez les détails :

Depuis combien de temps détenez-vous une licence avec la Régie du Bâtiment ? Numéro de licence RBQ
Depuis combien de temps détenez-vous une licence avec Garantie de construction résidentielle ? Numéro de licence GCR

Avez-vous déjà demandé un cautionnement? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, mentionnez la date de la demande et le nom de l'assureur/association :

Cette demande a-t-elle été : ☐ Refusée ☐ Acceptée	Si elle a été acceptée, donnez le numéro du cautionnement et sa date d'expiration :
--	---

REMARQUES :



CONVENTION D'INDEMNISATION DU PROPOSANT

Le(s) soussigné(s) certifie(nt) par les présentes que les déclarations qui précèdent sont véridiques et ont été faites dans le but d'obtenir d'Aviva assurance identifiée aux présentes, ci-après appelée la Caution, le contrat de cautionnement demandé par les présentes.

S'il y a plus d'un proposant, leur engagement est conjoint et solidaire, avec renonciation à toutes fins que de droit au bénéfice de discussion et de division.

Le mot "Proposant" employé ci-après au singulier s'applique à tous les proposant.

Si la compagnie fournit, directement ou indirectement, le cautionnement demandé par les présentes, le Proposant s'engage comme suit :

- I. Le Proposant s'engage à remplir toutes les conditions du contrat de cautionnement qui sera fourni, ainsi que de tout document le prolongeant, le renouvelant ou le remplaçant.
Il s'engage à indemniser la Caution :
 - (a) de tous les paiements qu'elle pourrait être appelée à faire en vertu du cautionnement en capital, intérêts et frais judiciaires et extrajudiciaires, y compris ceux de ses propres avocats, que des procédures aient été ou non intentées,
 - (b) de tous les frais d'enquête de quelque nature que ce soit se rapportant au cautionnement émis,
 - (c) de tout autre débours relatif à l'existence, l'émission, le prolongement, le renouvellement, le remplacement ou l'annulation du contrat de cautionnement, y compris les frais comptables, frais d'enquête de solvabilité et autres frais semblables.
- II. La Caution pourra exiger des proposant les sommes nécessaires pour faire face aux obligations du présent contrat de cautionnement avant qu'elles ne soient effectivement exigées ou encourues.
- III. Les engagements pris par le Proposant en vertu des présentes s'étendent à tous les montants payés de bonne foi par la Caution, soit parce que celle-ci s'en croyait redevable, soit parce qu'elle les croyait nécessaires pour protéger ses droits ou pour dégager ou diminuer sa responsabilité; de plus, tout reçu ou toute autre preuve de paiement suffira à établir la responsabilité du Proposant envers la Caution quant à ces montants.
- IV. Le Proposant ne sera pas dégagé de la responsabilité qu'il encourt en vertu des présentes si la Caution consent à une modification quelconque du cautionnement dont il est ici question ou d'un contrat couvert par ce cautionnement ou consent à de nouvelles obligations relatives audit cautionnement ou à un contrat couvert par ce cautionnement; de plus, la Caution ne sera pas tenue d'aviser le Proposant au sujet d'une modification ou d'une nouvelle obligation de ce genre.
- VI) La Caution pourra en tout temps, à son entière discrétion, annuler le cautionnement et le proposant dégage la Caution de tout dommage qui pourrait lui être causé du fait d'une telle annulation.
- VII) En garantie des obligations du proposant en vertu de la présente convention, chaque proposant, agissant à titre de Constituant pour lui-même et non au nom d'autrui, consent en faveur de la Caution, à titre de Titulaire, une hypothèque mobilière sur l'universalité de tous les comptes à recevoir, dettes de livres, réclamations et créances de quelque nature que ce soit, présentes ou futures (les « Créances »), qu'il détient contre toute personne, où qu'elle soit située, sur tous les droits résultant de sur tout contrat d'assurance, et sur tout produit (« proceeds ») et tout bien personnel en quelque forme que ce soit provenant directement ou indirectement de toute transaction sur les Créances, ou toute portion de celles-ci et tout produit du produit de toute portion de celles-ci.
- VIII) Le proposant consent cette hypothèque étant entendu que la Caution autorise le proposant à percevoir les Créances hypothéquées, jusqu'à ce que la Caution exerce son droit de retirer cette autorisation.
- IX) Le montant de l'hypothèque mobilière consenti aux présentes sur les Créances est, pour chaque proposant, égal au montant du cautionnement demandé par les présentes.
- X) Aux fins de donner effet aux sûretés consenties dans la présente convention, chaque proposant constitue la Caution son mandataire irrévocable aux fins :
 - a) d'exercer toutes les sûretés consenties en vertu de la présente convention;
 - b) de percevoir et d'endosser au nom du bénéficiaire, ainsi que d'encaisser tout chèque, mandat ou autres effets établis ou émis en paiement de fond exigibles et d'en retenir et en déboursier le produit; et
 - c) d'exécuter tout acte ou document, produire tout avis, effectuer toute inscription ou enregistrement, nécessaire afin de donner effet aux dispositions de la présente convention.
- XI) Les présentes seront interprétées libéralement, de façon à protéger entièrement la Caution.
- XII) La présente proposition n'aura pas pour effet d'opérer novation.
- XIII) Les présentes engageront le Proposant, ses héritiers, ses représentants, ses successeurs et ses ayants droit, conjointement et solidairement, et s'appliqueront au bénéfice de tout coassureur ou réassureur de la Caution quant à ce cautionnement.
- XIV) La Caution pourra remplir tous les blancs non remplis et corriger toute erreur qu'on aura faite en remplissant les blancs de la présente formule et ces insertions et corrections seront considérées exactes, à moins de preuves contraires.
- XV) **Cautionnements couverts et durée de la présente convention** – La présente convention s'applique à tous les Cautionnements émis par la Caution depuis le•
(l'absence d'indication signifie que la présente convention s'applique aux Cautionnements émis à compter de la date des présentes), pour une période indéterminée, jusqu'à ce que la présente convention soit résiliée conformément à ses termes.

(Lorsque le Proposant est une compagnie à responsabilité limitée, le sceau (*) de la compagnie doit être apposé à la présente convention et celle-ci doit être signée par une personne dûment autorisée à agir au nom de la compagnie et ayant pleine autorité pour engager ladite compagnie conformément aux présentes) [(*) facultatif]

Fait à _____ le _____ jour de _____ de l'an _____

TÉMOINS

Nom (*) _____
Signature _____
Nom (*) _____
Signature _____
Nom (*) _____
Signature _____
Nom (*) _____
Signature _____

(*) lettres mouillées

PROPOSANT (le nom exact inscrit au Registraire des entreprises)

Nom (*) _____
Signature _____
Nom (*) _____
Signature _____
Nom (*) _____
Signature _____
Nom (*) _____
Signature _____



CONVENTION D'INDEMNISATION DES GARANTS

(Lorsque le Proposant est une compagnie à responsabilité limitée, les membres de la direction, ainsi que les personnes détenant les intérêts majoritaires dans l'entreprise, doivent personnellement signer la convention ci-après, sans mentionner de titre, ni utiliser de sceau ou de tampon.

Lorsque le ou les garants sont une compagnie à responsabilité limitée, et que la compagnie détient un sceau (*), le sceau de la compagnie doit être apposé à la présente convention et celle-ci doit être signée par une personne dûment autorisée à agir au nom de la compagnie en vertu d'une résolution, dont une copie doit être annexée aux présentes.) [(*) facultatif]

IL EST ENTENDU qu'advenant l'émission du cautionnement ci-dessus demandé, chacun des soussignés se constitue partie à la convention d'indemnisation du Proposant qui précède et par les présentes assume personnellement et solidairement avec le Proposant tous les engagements, stipulations et conditions qui y sont énoncés, de la même manière et au même titre que s'il avait personnellement signé ladite convention, avec renonciation au bénéfice de discussion et de division.

EN CONSÉQUENCE, LES GARANTS SOUSSIGNÉS CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les garants soussignés reconnaissent et déclarent que :

- A. avant de la signer, ils ont obtenu une copie de la Convention d'indemnisation et qu'ils ont eu tout le temps nécessaire pour prendre connaissance de ses termes et conditions;
- B. ils ont lu et compris toutes les clauses de la Convention d'indemnisation;
- C. ils ont eu l'occasion de demander toutes les explications adéquates sur la nature et l'étendue des clauses de la Convention d'indemnisation;
- D. ils ont eu l'occasion de consulter un conseiller juridique ou autre aviseur et, s'ils le jugeaient nécessaire, ils l'ont de fait consulté

LES GARANTS À TITRE PERSONNEL SIGNENT CI-DESSOUS

TÉMOINS

GARANTS

Nom (*)

Nom (*)

Signature

Signature

Adresse

Nom (*)

Nom (*)

Signature

Signature

Adresse

Nom (*)

Nom (*)

Signature

Signature

Adresse

LES GARANTS CORPORATIFS ET/OU LES SOCIÉTÉS SIGNENT CI-DESSOUS, Y APPOSENT LEUR SCEAU (*) ET Y JOIGNENT LA RÉOLUTION PERTINENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. [(*) facultatif]

TÉMOINS

GARANTS

Nom (*)

Nom (*)

Signature

Signature

Adresse

Nom (*)

Nom (*)

Signature

Signature

Adresse

(*) lettres moulées



FORMULAIRE DE PROCURATION

Autorisation à la communication de renseignements personnels ou confidentiels par GCR

IDENTIFICATION

IDENTITÉ DU MANDANT : La personne, dont l'entrepreneur ou le bénéficiaire, qui désire autoriser l'accès de l'Information (voir la définition au paragraphe 1 de la section « Procuration ») au Mandataire qu'il désigne par voie du présent Formulaire de procuration (ci-après la « **Procuration** »). Dans le cas d'une entreprise, le Mandant est la personne dûment autorisée pour la représenter, tel le président ou le secrétaire.

Entreprise : _____

REPRÉSENTANT(E) DÛMENT AUTORISÉ(E) DE L'ENTREPRISE :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Numéro de téléphone de l'entreprise : _____ Courriel : _____

Fonction (spécifier) : _____

(ci-après le « **Mandant** »)

IDENTITÉ DU OU DES MANDATAIRES : La ou les personnes auxquelles le Mandant désire autoriser l'accès à l'Information. Le Mandataire pourrait être, par exemple, un comptable, un notaire, une caution, etc.

1 Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Numéro de téléphone de l'entreprise : _____ Courriel : _____

Fonction (spécifier) : _____

Au sein de l'entreprise : (veuillez nommer l'entreprise) _____

2 Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Numéro de téléphone de l'entreprise : _____ Courriel : _____

Fonction (spécifier) : _____

Au sein de l'entreprise : (veuillez nommer l'entreprise) _____

(ci-après le « **Mandataire** »)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PROCURATION

VEUILLEZ LIRE LA PRÉSENTE SECTION ATTENTIVEMENT

Cette section contient des renseignements relatifs au consentement à la communication des renseignements personnels ou confidentiels, conformément à la législation applicable, notamment, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ, c. P-39.1.

CONTEXTE

La Procuration doit être utilisée chaque fois qu'un Mandant désire confier une procuration à un Mandataire aux fins de l'accès à l'Information.

CONSENTEMENT ET AUTORISATION

L'Information (voir la définition au paragraphe 1 de la section « Procuration ») est de nature confidentielle ou personnelle.

Sous réserve de la législation applicable, Garantie de construction résidentielle (ci-après « **GCR** ») ne peut pas communiquer l'Information qu'elle détient à un tiers sans avoir préalablement obtenu le consentement de la personne concernée, soit le Mandant.

Le consentement du Mandant doit être libre et éclairé, fait par écrit, à des fins spécifiques et pour une durée déterminée.

La Procuration doit être utilisée afin que le Mandant autorise l'accès de l'Information au Mandataire.

La Procuration n'est pas requise lorsqu'une demande d'accès à l'information provient d'une personne qui est déjà un mandataire dûment autorisé du Mandant, par exemple, son avocat.

VALIDITÉ

La Procuration **doit être dûment et entièrement remplie par le Mandant et signée par le Mandant et le Mandataire, faute de quoi, elle sera refusée par GCR et sera, conséquemment, sans effet.**

La Procuration est valide pour la période énoncée au paragraphe 3 de la section « Procuration », sauf si le Mandant la révoque avant l'expiration de ce délai. Voir à cet effet la sous-section « Révocation ».

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PROCURATION (SUITE)

EFFETS DE LA PROCURATION

La Procuration a uniquement pour effet :

- de permettre au Mandataire de faire une demande d'accès à l'information auprès de GCR à « accesinfo@garantiegr.com » ou à toute autre adresse courriel fournie par GCR afin d'obtenir l'Information;
- d'autoriser GCR à communiquer l'Information directement au Mandataire, lorsque ce dernier fait la demande de la manière et suivant la forme prescrite à la Procuration; **ET**
- d'autoriser le Mandataire à recueillir, à utiliser ou à communiquer l'Information de la manière prescrite à la Procuration.

RÉVOCATION

Sous réserve du paragraphe 3.1 de la section « Procuration », le Mandant pourrait révoquer la Procuration avant la période énoncée au paragraphe 3 de la section « Procuration » en donnant à GCR et au Mandataire un avis écrit contenant la date de révocation, la signature du Mandant et une copie de la Procuration.

VÉRIFICATION

Pour les mesures de sécurité, GCR pourrait communiquer avec le Mandant afin de vérifier son identité.

PROCURATION

- 1 Par la présente, le Mandant consent, conformément à la législation applicable en matière de protection de renseignements personnels ou confidentiels, notamment, l'article 14 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ, c. P-39.1, à la communication par GCR au Mandataire du ou des documents ou renseignements suivants :

(veuillez cocher les cases appropriées)

- | | |
|--|--|
| ☐ Dernier formulaire de demande d'adhésion GCR | ☐ Dernier formulaire de demande de renouvellement GCR |
| ☐ Sommaire des cotes GCR en vigueur | ☐ Les derniers états financiers fournis |
| ☐ Sommaire des réclamations GCR | ☐ Rapport d'enregistrement des unités GCR |
| ☐ Sommaire des 15 dernières inspections GCR ou de l'unité situé au _____ | |
| ☐ Sur demande : tout rapport de conciliation GCR ainsi que les travaux autorisés, en cours ou effectués | |
| ☐ Sommes actuellement dues à GCR | |
| ☐ Montant total des engagements actuels en cautionnement chez GCR : lequel est à titre indicatif uniquement. | |
| ☐ Autre(s) (N.B. Vous devez nommer un document, un groupe de documents ou un renseignement en terme spécifique. Les réponses telles « Toute autre information » ne sont pas acceptables.) | |
| ☐ _____ (nom du document ou du renseignement) | |

(ci-après l'« **Information** »)

- 2 Le consentement à la communication de l'Information au Mandataire, ainsi que la collecte, l'utilisation ou la communication de l'Information par ce dernier, est donné uniquement aux fins décrites ci-après :

- pour la ou les utilisations suivantes : _____ et
(décrire comment l'Information sera utilisée);
- pour le ou les buts suivants : _____ et
(décrire dans quel but l'Information est recueillie);
- pour la communication à (le cas échéant) : _____ et
(décrire à qui l'Information sera communiquée);

- 3 La Procuration est valide à compter de sa signature jusqu'au _____ (date) inclusivement, soit la durée nécessaire à la réalisation des fins décrites au paragraphe 2;

3.1 Nonobstant ce qui précède, si la Procuration est consentie dans le cadre d'un cautionnement, elle est irrévocable et elle demeure valide pour autant que le Mandataire, agissant comme caution, n'est pas retiré dudit cautionnement.

- 4 Le Mandant et le Mandataire reconnaissent que GCR n'est pas, ne sera pas et ne pourra être responsable de tout dommage ou perte, direct ou indirect, pouvant découler de la Procuration, dont une utilisation de l'Information non-conforme à la Procuration, et dégagent, en conséquence, GCR de toute responsabilité à cet égard;

- 5 Le Mandataire s'engage à respecter la Procuration et à prendre des mesures de sécurité afin d'assurer la protection de l'Information suite à sa communication;

- 6 Le Mandant et le Mandataire ont lu la Procuration dans son intégralité et comprennent sa portée.

En foi de quoi, nous avons signé À _____ (ville), CE _____ (date).

PRÉNOM ET NOM DU MANDANT

1 PRÉNOM ET NOM DU MANDATAIRE

2 PRÉNOM ET NOM DU MANDATAIRE

X _____
SIGNATURE DU MANDANT

X _____
SIGNATURE DU MANDATAIRE

X _____
SIGNATURE DU MANDATAIRE

FORMULAIRE DE PROCURATION ADDITIONNEL (ANNEXE POUR ADMINISTRATEUR, DIRIGEANT ET ACTIONNAIRE)

Autorisation à la communication de renseignements personnels ou confidentiels par GCR

NOM DE L'ENTREPRISE : _____ (ci-après, l'«**Entreprise**»)

N° ACCRÉDITATION GCR : _____

Ce formulaire constitue une annexe au Formulaire de procuration complété et signé par le représentant dûment autorisé de l'Entreprise en date du _____ (ci-après la «**Procuration**») afin de communiquer l'Information de la manière et telle que définie à la Procuration. Le présent formulaire (ci-après la «**Procuration additionnelle**») autorise la communication de l'«**Information additionnelle**» identifiée au paragraphe 1 du présent formulaire au Mandataire désigné à la Procuration. La Procuration additionnelle fait partie intégrante de la Procuration. Les termes et conditions définis à la Procuration s'appliquent à la Procuration additionnelle en y faisant les adaptations nécessaires. Les Mandants nommés ci-dessous déclarent avoir pris connaissance des termes et conditions susmentionnés et s'en déclarent satisfaits.

IDENTIFICATION

MANDANT 1 :

Statut au sein de l'Entreprise : ☐ Actionnaire ☐ Administrateur ☐ Dirigeant

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

MANDANT 2 :

Statut au sein de l'Entreprise : ☐ Actionnaire ☐ Administrateur ☐ Dirigeant

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

(ci-après, individuellement le «**Mandant**» et collectivement les «**Mandants**»)

PROCURATION

1 Par la présente, chacun des Mandants consent, conformément à la législation applicable en matière de protection de renseignements personnels ou confidentiels, à la communication par GCR au Mandataire du ou des documents ou renseignements suivants :

(Veuillez cocher les cases appropriées)

☐ Dernier curriculum vitae fourni à GCR

☐ Dernières preuves d'actifs/passifs fournies à GCR

☐ Dernier bilan personnel fourni à GCR

☐ Autres : _____

(ci-après l'«**Information additionnelle**»)

2 La Procuration additionnelle demeure valide pour la durée prévue à la Procuration.

DATE

X _____
Signature du Mandant 1

DATE

X _____
Signature du Mandant 2

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue le _____ 20 _____

Nom de l'entreprise

Il est proposé, appuyé et résolu que :

Prénom(s) et nom(s)

Adresse

Soit(ent) autorisé(es) à faire et à signer pour et au nom de :

Nom de l'entreprise

Tous les documents relatifs à son application à « Cautionnements ACQ inc. » Et tous les documents afférents :

Adoptée

Extrait véritable et certifié,

Ce, _____ 20 _____

Signature

Signature

Fonction

Fonction

Prénom et nom en majuscules

Prénom et nom en majuscules